

Déclaration de Projet N1 emportant mise en compatibilité du SCoT d'Albret Communauté et du PLU d'ANDIRAN

Liste des Personnes Publiques Associées (PPA) et autres entités et services consultés

Ont été associées à la procédure , au titre des articles L.132-7, L.132-8 et L.132-9 du Code de l'Urbanisme, les Personnes Publiques Associées suivantes :

- Etat (Préfecture et Sous-Préfecture de Lot-et-Garonne)
- Direction Départementale des Territoires de Lot et Garonne
- Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine
- Conseil Départemental de Lot-et-Garonne
- Autorités organisatrices de la Mobilité (AOM) : Conseil Régional et Communauté de Communes Albret Communauté
- EPCI compétent en matière de PLH : Albret Communauté
- Chambre d'Agriculture de Lot-et-Garonne
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Lot-et-Garonne
- Chambre des métiers et de l'Artisanat de Lot-et-Garonne
- Gestionnaires d'infrastructures ferroviaires : SNCF et Chemin de Fer Touristique du Pays de l'Albret (CFTPA)
- Syndicat Mixte du SCOT Val-de-Garonne-Guyenne-Gascogne
- Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais

Ont été consultés au titre de l'article L.132-10 du Code de l'Urbanisme :

- Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de Lot-et-Garonne
- Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine, Délégation de Lot-et-Garonne
- Service Départemental d'Incendie et de Secours de Lot-et-Garonne
- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP)
- Institut National de l'Origine et de la Qualité dans les zones d'Appellation d'Origine contrôlée (IANO)
- Centre National de la Propriété Forestière (CRPF)
- Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de Lot-et-Garonne (CAUE)
- Réseau de Transport d'Electricité Sud-Ouest (RTE)
- Téréga
- ENEDIS
- Syndicat Mixte Lot-et-Garonne Numérique Systèmes d'information et aménagement numérique
- EAU47

Ont été consultés au titre de l'article L.153-54 du Code de l'Urbanisme :

- Les Mairies d'Andiran, Mézin, Le Fréchou, Nérac, Réaup-Lisse